



**RAPPORT DE CONSULTATION PLAN NATURE 2030
RENDEZ-VOUS RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ
CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Novembre 2023



Rédaction

Chloé Allard, M.Sc., conseillère en environnement, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Révision

Audrey Paquette, biologiste, M.Sc., conseillère en environnement, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Josée Breton, M. Sc., directrice générale, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches



Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), novembre 2023

2485, rue Sainte-Hélène

Lévis, QC

G6Z 7K7

www.creca.qc.ca

creca@creca.qc.ca

Faits saillants

La consultation régionale du Plan Nature 2030 en Chaudière-Appalaches s'est tenue le 24 octobre 2023, à Saint-Jean-Port-Joli, dont voici les faits saillants :

- Les participants ont priorisé l'**axe 1** du Plan Nature, ils jugent que c'est celui-ci dans lequel il est plus important d'agir dès l'an 1.
- Les participants ont priorisé les **cibles 3, 9 et 13** du Plan Nature, soit :
 - Cible 3 : D'ici 2030, au moins 30% des milieux continentaux et 30% des milieux marins du Québec sont conservés, en misant sur la gestion efficace, la représentativité et la connectivité écologique des sites conservés.
 - Cible 9 : D'ici 2030, bonifier l'intégration de la biodiversité dans les politiques, lois, règlements et programmes gouvernementaux.
 - Cible 13 : D'ici 2030, améliorer le partage de connaissance et encourager les initiatives de communication, de sensibilisation et de mobilisation en lien avec la conservation de la biodiversité auprès de l'ensemble de la société.
- Chaudière-Appalaches étant une région où on retrouve 85% de terres privées, un grand nombre d'actions proposées sont issues de la volonté de concilier l'occupation du territoire et les cibles de conservation.
- Plusieurs participants demandent et veulent de faire valoir et reconnaître les pratiques d'utilisation durable sur le territoire en foresterie, agriculture, acériculture et de créer une catégorie de conservation ou d'aire protégée innovante dans laquelle ces pratiques sont reconnues et encadrées (p. ex., aire protégée d'utilisation durable).
- Le secteur municipal demande d'avoir le pouvoir et les moyens règlementaires et financiers d'agir pour la protection de la biodiversité et d'assurer l'application de la réglementation.
- La majorité des participants veulent avoir une planification commune des sites prioritaires à protéger (qui inclut un meilleur portrait de la biodiversité sur le territoire) et augmenter les aires protégées strictes, privées et publiques, et de les connecter entre elles en misant sur les corridors écologiques, l'acquisition, la conservation et la restauration.

Table des matières

Faits saillants	ii
Table des matières	iii
Liste des tableaux	iv
Mise en contexte	1
Objectifs et déroulement de la consultation	2
Portrait des participants	4
Atelier 1 – Vos ambitions pour protéger la biodiversité en Chaudière-Appalaches	5
Atelier 1 - Q1 : Quelles sont vos ambitions pour la biodiversité (en lien avec les 4 axes du Plan Nature) que vous voudriez voir se réaliser en Chaudière-Appalaches ?	5
Thème 1 : Conservation stricte, aires protégées et connectivité écologique.....	5
Thème 2 : Autres mesures de conservation (conservation volontaire, utilisation durable).....	7
Thème 3 : Protection de la biodiversité à l'échelle municipale	8
Thème 4 : Milieu urbain et développement durable	9
Thème 5 : Pratiques agricoles, acéricoles et de chasses	9
Thème 6 : Gestion forestière	10
Thème 7 : milieu aquatique, eau, bassin versant.....	11
Thème 8 : Écotourisme et accès à la nature	12
Thème 9 : Espèces exotiques envahissantes	12
Thème 10 : Développement durable	13
Thème 11 : Sensibilisation auprès du public et collaboration avec les communautés autochtones.....	14
Atelier 1 - Q2 : Si vous comparez vos ambitions aux cibles du Plan Nature, trouvez-vous qu'il y a des éléments manquants dans le Plan Nature? Est-ce que les cibles du Plan Nature sont plus ou moins ambitieuses que les éléments sur vos post-it?	15
Pour l'axe 1 :	15
Pour l'axe 2 :	15
Pour l'axe 3 :	15
Atelier 1 - Q3 : Votre organisation travaille-t-elle sur des projets qui cadrent avec les ambitions sur le carton? À-t-elle l'expertise pour en concrétiser certains?	16
Ateliers 2 – De vos ambitions au concret : déterminer les actions à mettre en place en Chaudière-Appalaches	17
Atelier 2 - Q1 : Parmi les ambitions qui se trouvent devant vous, quels sont les trois que vous jugez les plus importantes/prioritaires pour Chaudière-Appalaches?	17
Atelier 2 - Q2 Établir les actions, les acteurs, les freins et les leviers pour réaliser vos ambitions	21
Sondage de rétroaction post-consultation	48
Mise en contexte	48
Réponses au sondage	48
Conclusion	53
Annexe 1	54

Liste des tableaux et des figures

Figure 1 : Nombre de participants par secteur d'activités	4
Tableau 1 : Priorisation des ambitions des participants et axes et cibles du Plan Nature impliqués	18
Tableau 2 : Nombre de fois que l'axe du Plan Nature a été priorisé	20
Tableau 3 : Nombre de fois que la cible du Plan Nature a été priorisé	20
Tableau 4 : Actions déterminées pour l'atteinte de l'ambition parapluie 1	22
Tableau 5 : Freins déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 1	24
Tableau 6 : Leviers déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 1	25
Tableau 7 : Actions déterminées pour l'atteinte de l'ambition parapluie 2	26
Tableau 8 : Freins déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 2	28
Tableau 9 : Leviers déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 2	29
Tableau 10 : Actions déterminées pour l'atteinte de l'ambition parapluie 3	30
Tableau 11 : Freins déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 3	32
Tableau 12 : Leviers déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 3	33
Tableau 13 : Actions déterminées pour l'atteinte de l'ambition parapluie 4	34
Tableau 14 : Freins déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 4	36
Tableau 15 : Leviers déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 4	37
Tableau 16 : Actions déterminées pour l'atteinte de l'ambition parapluie 5	38
Tableau 17 : Freins déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 5	41
Tableau 18 : Leviers déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 5	42
Tableau 19 : Actions déterminées pour l'atteinte de l'ambition parapluie 6	43
Tableau 20 : Freins déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 6	44
Tableau 21 : Leviers déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 6	44
Tableau 22 : Actions déterminées pour l'atteinte de l'ambition parapluie 7	45
Tableau 23 : Freins déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 7	46
Tableau 24 : Leviers déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 7	47
Tableau A1 : Secteurs des organisations représentées à la consultation	54
Tableau A2 : Noms des organisations représentées à la consultation	55

Mise en contexte

Le mardi, 24 octobre à Saint-Jean-Port-Joli s'est tenue la consultation régionale de Chaudière-Appalaches sur le Plan Nature 2030. Cette consultation, qui a réuni des acteurs de plusieurs domaines de la société civile, a été organisée par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).

Le CRECA, comme les 16 autres conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec, a été mandaté par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour réaliser un atelier participatif avec les parties prenantes de sa région, les rendez-vous de la biodiversité. En plus d'être consultés sur le Plan Nature, organismes, municipalités, MRC, entreprises et groupes citoyens ont été invités à s'engager à contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité.

Qu'est-ce que le Cadre mondial de la biodiversité ?

En décembre 2022 se déroulait la 15e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP15). Axée sur « la protection de la nature et les moyens de mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité partout dans le monde », elle a mené à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui a pour objectif de stopper et d'inverser la perte de nature partout dans le monde en visant 23 cibles, dont :

- La conservation de 30 % des zones terrestres et des mers;
- La restauration de 30 % des écosystèmes dégradés;
- La réduction de moitié de l'introduction d'espèces envahissantes;
- La réduction des subventions préjudiciables à hauteur de 500 milliards USD par an.

Afin de répondre aux engagements pris lors de la COP15 et d'atteindre les cibles du Cadre mondial de la biodiversité, le gouvernement du Québec travaille à l'élaboration du Plan Nature 2030. Ce plan, qui devrait paraître d'ici avril 2024, mettra en œuvre des actions en matière de conservation des milieux naturels, d'utilisation durable et d'intégration de la biodiversité à tous les niveaux de gouvernance.

La consultation régionale a eu lieu lors de la deuxième phase de consultation du Gouvernement du Québec pour l'élaboration de son nouveau Plan Nature 2030. Les propositions qui ont émergé des consultations contribueront à mettre en place les conditions gagnantes permettant de relever les défis de la conservation des milieux naturels au Québec.

Objectifs et déroulement de la consultation

Lors du Rendez-vous régional de la biodiversité Chaudière-Appalaches, plusieurs ambitions, initiatives et actions pour la protection de la biodiversité pour le territoire ont été soulevées.

L'objectif de la journée était de contribuer à :

Doter le Québec d'une feuille de route permettant de contribuer à l'atteinte des cibles mondiales, tout en tenant compte des particularités du territoire, des besoins et des attentes de toutes les régions, et ce, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

Pour ce faire, le déroulement de la journée a été conçu pour amener les participants à réfléchir sur les enjeux de la biodiversité de manière globale, puis à l'échelle de la région et finalement à l'échelle d'un projet spécifique.

Ainsi, en matinée, trois présentations se sont succédé pour assurer que tous les participants aient les mêmes connaissances de base sur l'état de la biodiversité en Chaudière-Appalaches et la structure du futur Plan Nature (voir le programme complet à la page suivante).

Voici les trois présentations données :

1. D'Aichi à Kunming-Montréal et l'importance de la biodiversité par Louis Bélanger, co-responsable de la Commission forêt, Nature Québec
2. Le Plan Nature 2030, par Chloé Allard, conseillère en environnement, CRECA
3. Portrait de la conservation de la biodiversité en Chaudière-Appalaches, par Audrey Paquette, conseillère en environnement, CRECA

S'en est suivi un atelier de 40 minutes qui visait à établir une liste des ambitions et des rêves des participants en matière de protection de la biodiversité en Chaudière-Appalaches. Les réponses recueillies lors du premier atelier ont été utilisées pour le second.

L'après-midi a débuté avec quatre présentations éclair, portant chacune sur un axe du Plan Nature. L'objectif était de démontrer des solutions pour la préservation de la biodiversité déjà existante sur le territoire afin de motiver et inspirer les participants pour l'atelier 2.

PROGRAMME

8h15 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h MOTS D'OUVERTURE

Mot de bienvenue et objectifs de la journée

Mot de Monsieur Mathieu Rivest, député de la Côte-du-Sud

Mot de Madame Anne Caron, préfet de la MRC de L'Islet

Mot de Monsieur Normand Caron, maire de Saint-Jean-Port-Joli

9h40 PRÉSENTATIONS

D'Aichi à Kunming-Montréal et l'importance de la biodiversité, par Louis Bélanger, membre de la Commission forêt de Nature Québec

Le Plan Nature 2030, par Chloé Allard, conseillère en environnement, CRECA

10h30 PAUSE

10h50 PRÉSENTATION (SUITE)

Portrait de la conservation de la biodiversité en Chaudière-Appalaches, par Audrey Paquette, conseillère en environnement, CRECA

11h15 ATELIER 1

12h Séance de plénière

12h30 DÎNER

13h40 PRÉSENTATION D'INITIATIVES LOCALES

Axe 1 : Gabrielle Préfontaine-Dastous, coordonnatrice de projets multiresources, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Axe 2 : Samuel Dubord, conseiller en aménagement, Fédération de L'UPA de la Chaudière-Appalache

Axe 3 : Aurélie Bousquet, chargée de projet en économie circulaire, Synergie Montmagny-L'Islet

Axe 4, Pablo Montenegro Rousseau, directeur de l'aménagement du territoire et de développement régional, MRC de Lotbinière

14h20 ATELIER 2

15h30 PAUSE

15h45 Séance de plénière

16h15 MOT DE CLÔTURE

16h30 ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE



Portrait des participants

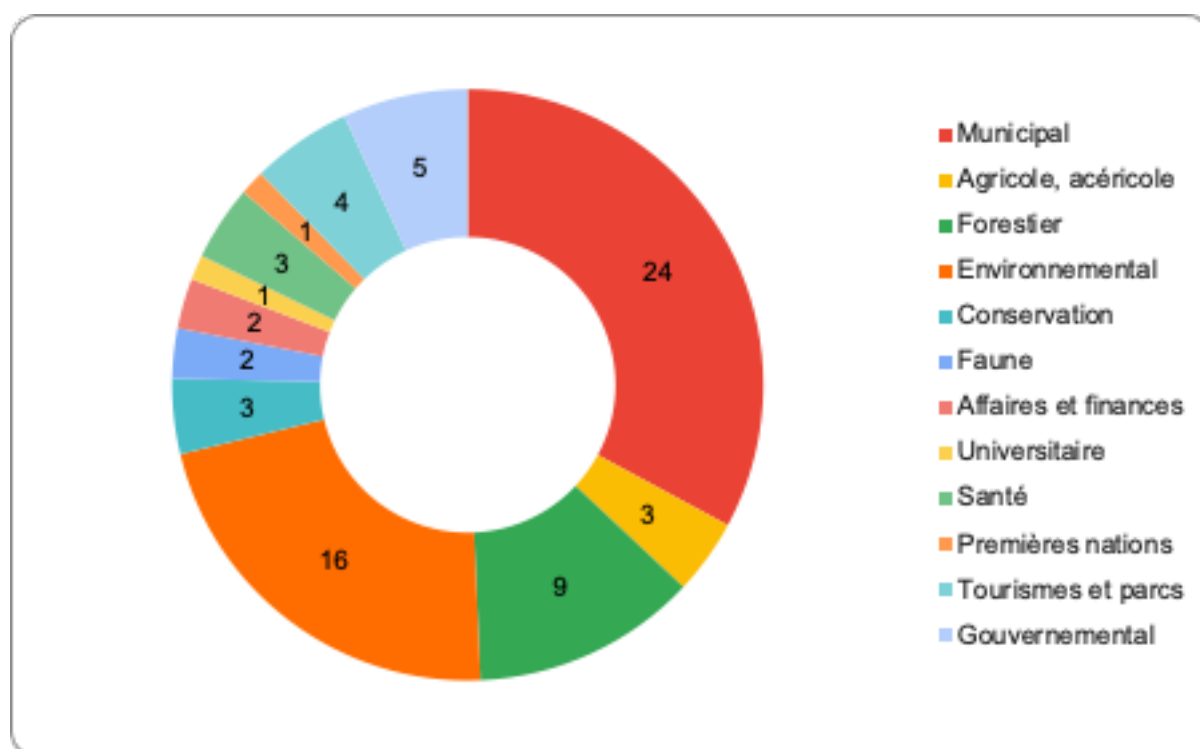
Un nombre total de 73 participants étaient présents lors de la consultation, excluant les membres de l'équipe du CRECA, qui animaient les tables et s'occupaient de l'organisation de la journée.

Ces participants étaient regroupés en 10 tables, et chacune d'entre-elles avaient un animateur pour encadrer les discussions.

Au total, 54 organisations provenant de 12 domaines différents étaient représentées à la consultation. (annexe 1). La liste des noms des organisations présentes se retrouve à l'annexe 2.

Le graphique suivant présente le nombre de participants par secteurs d'activité.

Figure 1 : Nombre de participants par secteur d'activités



Initialement, 98 organisations de la société civile ainsi que les 136 municipalités de Chaudière-Appalaches ont été invitées à la consultation. Plusieurs courriels et rappels ont été fait auprès des personnes invitées. Ainsi, l'invitation à la consultation a reçu un taux de réponse favorable de 31%.

Atelier 1 – Vos ambitions pour protéger la biodiversité en Chaudière-Appalaches

Objectifs :

- Identifier les ambitions des acteurs locaux pour la protection, la restauration et le maintien de la biodiversité en Chaudière-Appalaches par axe du Plan Nature
- Identifier les différences entre ces ambitions et les cibles du Plan Nature

Une question principale et deux questions de relances ont été préparées pour guider les animateurs des 10 tables lors de l'atelier 1. Seule la première question a été répondue dû à l'engouement des gens à exprimer leurs ambitions pour la région.

Atelier 1 - Q1 : Quelles sont vos ambitions pour la biodiversité (en lien avec les 4 axes du Plan Nature) que vous voudriez voir se réaliser en Chaudière-Appalaches ?

Chaque participant a inscrit leurs ambitions sur des post-it qu'ils ont collés sur un carton placé dans le centre de la table. Ce carton était séparé en quatre, représentant les quatre axes du Plan Nature. Plus de 200 réponses ont été données.

Puisque les ambitions pouvaient s'arrimer à plusieurs axes du Plan Nature, les résultats ont été séparés en 11 thèmes dans le présent rapport. Pour chacun de ceux-ci, les ambitions qui étaient citées plus souvent sont identifiées ci-bas en **caractère gras**. De plus, certaines ambitions soulevées faisaient aussi allusion à des demandes et des besoins auprès du gouvernement. Ceux-ci sont aussi rapportés dans ce rapport sous les sous-titres « besoins ».

Les ambitions sélectionnées par les participants pour fin de discussion lors de l'atelier 2, sont identifiées en **bleu**.

Thème 1 : Conservation stricte, aires protégées et connectivité écologique

1. **Augmenter les aires protégées strictes dans la région, tant en terres publiques que privées.**
2. Avoir des noyaux solides d'aires protégées dans Chaudière-Appalaches
3. Cesser les perturbations dans les secteurs névralgiques (*hotspots*) de biodiversité et protéger 100 % des secteurs en terres publiques.
4. Assouplir le processus légal pour permettre d'augmenter les habitats floristiques et les habitats fauniques désignés en Chaudière-Appalaches. À ce jour, les délais sont trop longs.
5. Accroître les initiatives de conservation dans les zones périphériques des aires protégées strictes existantes. Ces initiatives incluent : la conservation volontaire légale et non légale, les corridors écologiques.
6. **Miser sur la conservation volontaire d'habitats écologiques** qui est essentielle pour protéger certains espèces et habitats (p. ex. l'hirondelle du rivage, la salamandre pourpre) en terres privées.
7. **Avoir des outils de conservation légale qui sont accessibles (p. ex. actes notariés) et simples pour les propriétaires privés.**

8. Miser sur et augmenter la connectivité écologique (aquatique et terrestre) pour connecter tous les territoires et aires protégées entre eux dans la région. Faire une planification des corridors écologiques à l'échelle de Chaudière-Appalaches.
9. Réduire l'impact des routes et des emprises sur la biodiversité en créant des corridors de connectivité le long des routes et avoir une meilleure gestion de la végétation en bord de route.
10. Conserver 50% des terres publiques.
11. Se méfier des aires protégées sans protection effective.
12. Avoir une protection du territoire représentative de la distribution et de la variété des milieux naturels en terres publics et privées (protection répartie au prorata)
13. Améliorer le partage d'informations entre les acteurs pour maximiser les initiatives réalisées par chacun. Partager les initiatives de conservation et de connectivité.
14. Concrétiser le projet de réserve de biodiversité dans la forêt seigneuriale de Lotbinière.
15. Avoir plus de financement pour des projets portés par des organismes compétents

Besoins :

- Se doter d'un plan de commun de durabilité des écosystèmes en Chaudière-Appalaches qui identifie :
 - Les sites prioritaires à protéger pour atteindre la cible du 30%;
 - La biodiversité et les écosystèmes de la région sous forme de portrait;
 - Les secteurs névralgiques de conservation;
 - Les endroits à restaurer et les moyens de le faire;
 - Les meilleurs moyens pour faire un suivi;
 - Les lieux existants, mais non répertoriés officiellement;
 - Les moyens de support financier
- Se doter d'un système de suivi des aires protégées existantes et futures pour voir leurs états et si la biodiversité et les espèces présentes vont bien.
- Mettre en œuvre une stratégie de corridor écologique et les intégrer au schéma d'aménagement et aux plans d'urbanisme.
- Avoir des fonds disponibles pour aider les organismes de conservation à faire de l'acquisition.
- Faire des analyses fines des fonctions écologiques des milieux naturels du territoire afin de mieux prioriser la conservation à l'échelle locale.
- Reconnaître les efforts d'utilisation durable des entreprises, particuliers, propriétaires en lien avec les corridors de connectivité.
- Améliorer le partage d'informations entre les acteurs pour partager sur les initiatives de conservation et de connectivité.

Thème 2 : Autres mesures de conservation (conservation volontaire, utilisation durable)

1. Inclure l'utilisation durable balisée dans le calcul du 30% sans lequel l'atteinte de cette cible pour 2030 n'est pas réaliste.
2. **Reconnaître officiellement l'utilisation durable en territoire privé comme contribution à la conservation**
 - a. Compenser financièrement pour les secteurs en protections strictes en terres privées
 - b. Maintenir les incitatifs financiers (subventions et programmes) pour les changements de pratiques et l'utilisation durable (agricole, forestier, acériculture, etc.). Autre proposition : diminution de la taxation pour les propriétaires privés participant aux services écosystémiques.
 - c. Prévoir des mesures incitatives pour favoriser le maintien de la biodiversité lors d'aménagements forestiers.
3. Créer une catégorie d'aire protégée d'utilisation durable en agriculture. Dans cette catégorie, l'agriculture pourrait être pratiquée, mais contribuerait aussi à la protection du 30% par la fauche retardée, l'agriculture biologique, les bandes riveraines élargies, le maintien de corridors écologiques, etc.)
4. Augmenter la reconnaissance pour les initiatives citoyennes (p. ex. FUSA, forêts nourricières, fermes maraichères à l'échelle humaine, production de semences) et faire reconnaître les actions volontaires des propriétaires.
5. Développer les servitudes de conservation forestières.

Besoins :

- Mettre en œuvre des formes d'aires protégées innovantes (p. ex. aires protégées d'utilisation durable) dans les forêts publiques de Chaudière-Appalaches.
- Compenser financièrement, créer des mesures incitatives et une reconnaissance pour les propriétaires privés qui participent au maintien des services écosystémiques et font une utilisation durable de leur terre.
- Intégrer la notion de corridor faunique dans un zonage délimité.
- Se doter d'une politique de l'érable.
- Avoir un outil de conservation légale pour l'utilisation durable.

Thème 3 : Protection de la biodiversité à l'échelle municipale

1. **Encadrer de manière plus stricte des projets d'aménagements immobiliers (il faut que les municipalités aient les ressources (financières et humaines) et les outils pour faire respecter les règlements).**
2. Prévoir et renforcer les outils des municipalités pour favoriser un aménagement urbain qui est sensible aux défis climatiques et à la protection de la biodiversité.
3. Avoir les moyens réglementaires au niveau municipal pour agir sur le terrain :
 - a. Manque de ressources humaines pour mettre en application la réglementation et les lois existantes;
 - b. Moyens réglementaires pour l'expropriation et l'achat de sites (comme des tourbières).
4. Avoir les moyens financiers pour atteindre les objectifs de conservation et pour éviter les coûts des poursuites.
5. Inclure des actifs naturels dans la gestion des actifs municipaux et dans les états financiers.
6. Avoir, par municipalité, un parc naturel qui préserve les attributs naturels du milieu.
7. Augmenter le nombre d'experts et de conseillers dans les instances municipales pour aider avec les évaluations, l'agriculture durable, etc.
8. Intégrer les principes de biodiversité dans les pratiques de voiries municipales et gouvernementales.
9. Limiter le développement en intégrant des pratiques durables en développement autrement, densifier plutôt que de détruire les milieux naturels.
10. Structurer la réglementation municipale pour obliger le respect de l'environnement et de la biodiversité.
11. Diminuer la dépendance des municipalités aux revenus fonciers.
12. S'assurer du respect de la réglementation. Pour ce faire, les pénalités de non-respect doivent avoir un impact sur les citoyens.

Besoins :

- Offrir des moyens pour permettre des revenus pour les municipalités autres que l'impôt foncier afin d'éviter l'étalement urbain et la destruction de la biodiversité;
- Augmenter l'accompagnement auprès des municipalités tels que : transferts de l'expertise, présence de conseiller en environnement, d'évaluateurs, etc.
 - Se doter d'un service d'inspection environnemental afin d'appliquer des mesures de contrôles de l'environnement
- Obtenir l'aide du gouvernement pour faire face aux poursuites judiciaires des entreprises privées.
- Mettre en place un plan d'aménagement bonifié qui prend en compte l'enjeu de la biodiversité.
 - Mettre en œuvre une stratégie de corridor écologique et les intégrer au schéma d'aménagement et aux plans d'urbanisme.
- Arrimer les plans existants (Plan Nature 2030, PDE, PGRIR, PRMHH, etc.)

Thème 4 : Milieu urbain et développement durable

1. Protéger 30 % des milieux naturels (dont les boisés) dans les périmètres d'urbanisation.
2. Mettre en place une réglementation et des incitatifs fiscaux pour la **protection des lieux boisés en ville** (d'intérêt social et environnemental).
3. Intégrer les corridors écologiques à travers les milieux urbains pour faire place à la biodiversité.
4. Réfléchir aux îlots de chaleurs, à l'aménagement paysager, ou couloirs d'insectes et corridors écologiques lors de nouveaux développements.
5. Repenser l'aménagement du territoire pour limiter les déplacements
6. Favoriser l'émergence de solutions de recharge à l'autosolo.
7. Introduire les infrastructures vertes aux développements.

Thème 5 : Pratiques agricoles, acéricoles et de chasses

1. Aménager des milieux naturels dans les plaines agricoles pour diversifier l'écosystème et **augmenter les milieux naturels dans les milieux agricoles** (p. ex. haie brise-vent, bandes riveraines)
2. **Modifier les pratiques relatives aux pesticides** :
 - a. Réduire l'utilisation de pesticides et les risques pour la santé qui y sont associés (notamment par l'utilisation de technologies alternatives)
 - b. Faire valoir la production sans pesticides, démontrer et informer que c'est possible
 - c. Revoir les exigences des consommateurs vers la production durable/verte
 - d. Favoriser l'accès aux produits locaux sans pesticides pour les consommateurs
3. Freiner l'étalement urbain dans les terres agricoles
4. **Favoriser les pratiques durables en agriculture** et voir à ce que les fermes s'engagent à les mettre en œuvre. Pour certaines pratiques comme la culture de couverture, cela devrait être 100% des producteurs qui le mettent en œuvre.
5. Protéger et restaurer la biodiversité des sols agricoles (revenir à l'échelle microscopique)
6. Travailler sur le développement de plastique biodégradable en milieu agricole.
7. Ne pas soutenir les entreprises agricoles qui ne respectent pas les bandes riveraines
8. Protéger 200 000 hectares à l'échelle du Québec pour l'acériculture
9. Maintenir des milieux naturels pour l'habitat de la faune (chasse durable)

Thème 6 : Gestion forestière

1. Favoriser les propriétés qui souhaitent protéger les forêts par des services d'accompagnement des bonnes pratiques et de la sensibilisation.
2. Reconnaître les efforts et les actions qui se font déjà par les propriétaires forestiers pour protéger de façon durable leurs écosystèmes. Faire prendre conscience, informer, les gens sur les bonnes actions qui sont déjà mises en place.
3. Diversifier les pratiques d'aménagement forestier pour améliorer la biodiversité.
4. Prévoir l'impact des changements climatiques sur les forêts
 - a. Mettre en place des projets de plantations résilientes aux changements climatiques et bénéfiques pour la biodiversité.
 - b. Prévoir la résilience des forêts aux feux.
 - c. Élaborer des stratégies et moyens sylvicoles pour pratiquer l'aménagement en fonction des changements climatiques. Ceci inclut : d'assurer le financement québécois en forêt privée, d'augmenter le budget pour des programmes forestiers, etc.
5. Avoir une gestion durable forestière sur 100% du territoire de Chaudière-Appalaches.
6. S'engager à ce que les zones forestières demeurent forestières (et non minéralisées). Pérenniser les lots.
7. Intégrer la protection des éléments sensibles dans les plans d'aménagements forestiers
8. Prendre connaissance des risques du partage de la forêt autant privée que dans les parcs nationaux : feux, vandalismes, etc.
9. Respecter les droits, les connaissances et les usages traditionnels des propriétaires forestiers et faire plus de concertation.
10. Développer une foresterie de restauration écologique pour la forêt publique et la forêt privée.

Besoins :

- Offrir des services d'accompagnement et de la sensibilisation pour les propriétaires forestiers sur les bonnes pratiques en foresterie et en gestion des milieux humides et aquatiques, ponceaux et fossés de voiries.
- Donner accès à une compensation financière, des mesures incitatives et une reconnaissance pour les propriétaires privés qui participent au maintien des services écosystémiques et font une utilisation durable de leur terre.
- Se doter d'objectifs clairs pour améliorer la biodiversité dans les pratiques d'aménagements forestiers.
- Réglementer la coupe d'arbres.
- Améliorer l'éducation sur les comportements respectueux en forêt pour les usagers de la forêt privés et des parcs.
- Assurer du financement en forêt privée en fonction des changements climatiques.
- Mettre en place une foresterie de restauration écologique.

Thème 7 : milieu aquatique, eau, bassin versant

1. Protéger les milieux humides

- a. Pour maintenir le niveau des rivières;
- b. Pour protéger la qualité de l'eau (faire des prises d'eau dans des milieux variés) pour protéger contre les inondations;
- c. Éviter de détruire les milieux humides même s'il y a une compensation financière, car les milieux restaurés ne rendent pas les mêmes services écosystémiques qu'un milieu naturel.

2. Protéger 100% des grandes tourbières ouvertes

3. Utiliser les bandes riveraines comme leviers de protection, s'assurer qu'elles soient bien respectées.

- a. S'assurer que les règlements sur les bandes riveraines soient appliqués à 100% (notamment par l'utilisation de drones);
 - b. Raffiner/stimuler l'innovation (télé-détection des rives, mesures des pertes, etc.);
 - c. Élargir les bandes végétales riveraines en milieu agricole, 3 mètres ne sont pas une distance suffisante.
4. Protéger, restaurer et mettre en valeur 80 % des écosystèmes côtiers du Saint-Laurent en Chaudière-Appalaches. Ceux-ci procurent : des services écosystémiques, du carbone bleu, des bienfaits pour la santé mentale, un accès à la nature pour les Québécois, etc.).
- a. Éviter l'érosion et la submersion;
 - b. Donner accès aux berges pour améliorer la santé mentale.
5. Améliorer les milieux riverains, avoir une meilleure protection des milieux riverains, notamment autour des lacs d'intérêt écologique (territoire public et privé).
6. Minimiser le va-et-vient des embarcations d'un plan d'eau à l'autre, sensibiliser les utilisateurs sur les espèces exotiques envahissantes et réglementer et sanctionner plus sévèrement les activités néfastes sur les plans d'eau et en bordure de ceux-ci.
7. Créer plus de milieux protégés en bordure des cours d'eau. Pour les sites exemplaires, en faire des vitrines pour faciliter l'éducation du milieu agricole, municipal et forestier.
8. Éliminer les coupes forestières autour des lacs afin de minimiser la sédimentation et l'eutrophisation des cours d'eau.

Besoins :

- Assurer l'application de la réglementation sur les milieux humides, et le principe de zéro perte nette.
- Avoir une compensation financière plus grande pour la perte des milieux humides.
- S'assurer que soit appliquée la réglementation sur les bandes riveraines.
- Réglementer et sanctionner les activités néfastes sur les plans d'eau et en bordure de ceux-ci.
 - Réglementer la pratique de la navigation de plaisance pour éviter les dommages à la faune, la flore, l'érosion, la qualité de l'eau et la propagation des espèces exotiques envahissantes
- Augmenter la sensibilisation auprès des utilisateurs afin de les responsabiliser.
- Restaurer le plus possible les milieux humides et hydriques.

Thème 8 : Écotourisme et accès à la nature

1. Développer de l'écotourisme dans des milieux protégés (e.g. Parc des Appalaches) pour augmenter le niveau de conscience des utilisateurs.
2. Multiplier les lieux d'accès publics aux milieux naturels avec une gestion exemplaire.
3. **Bonifier l'accès des citoyens à la nature**, cela devrait être plus facile pour tous, car l'accès à la nature a un impact sur la santé mentale et physique.
4. Favoriser le **développement d'accès communs** sur les terres privées et publiques (p. ex. sentiers et accès au fleuve). Augmenter la quantité de terrains conservés et les rendre accessibles à la population.
5. **Avoir un meilleur encadrement pour les usagers/propriétaires de véhicules hors routes et de pratiques récréatives motorisées de navigation.**
6. Ne pas être victime des opportunités d'affaires liées aux activités de plaisances qui sont un défi pour la conservation lorsque celles-ci viennent impacter négativement les priorités de conservation.
7. Diminuer les maladies évitables par l'accès à la nature et un environnement sain.
8. Protéger le ciel étoilé par une diminution de la pollution lumineuse.

Besoins :

- Encadrer davantage la pratique de sports motorisée et restreinte ou empêcher l'accès dans les milieux sensibles, les milieux humides, les hotspots de biodiversité, etc.

Thème 9 : Espèces exotiques envahissantes

1. [Avoir une gestion active et préventive des espèces exotiques envahissantes en continu.](#)
2. Sensibiliser la population sur les espèces exotiques envahissantes et changer la mentalité des citoyens face à l'aménagement paysager (p. ex. pelouse, achat d'espèces exotiques envahissantes).
3. Ouvrir un débat de société sur les espèces exotiques envahissantes et leurs conséquences sur la perte de la biodiversité. Beaucoup d'argent et de temps sont investis pour limiter leur propagation, mais la question se pose à savoir si cet objectif est réaliste. Il y a un besoin d'avoir plus d'informations sur l'impact réel des espèces pour ainsi prioriser et coordonner à l'échelle du Québec les actions et les ressources (temps et argent).

Besoins :

- Mettre en place des programmes de subventions permettant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes **sur plusieurs années.**
- Ouvrir un débat de société sur la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Thème 10 : Développement durable

1. Avoir de vrais projets de développement durable pour les constructions résidentielles et les parcs industriels.
2. Mettre en place davantage d'initiatives de réduction des déchets et de consommation à la source
3. Collaborer en amont avec les entreprises (p. ex. Hydro Qc) pour la planification régionale (p.ex. parcs éoliens)
4. Développer l'économie circulaire sur le territoire.
5. Donner une valeur à la biodiversité et aux écosystèmes pour que chacun se rende compte de son importance.
6. Accroître la perception positive des entreprises envers les mesures de protection de la biodiversité.

Besoins :

- Se doter d'un Plan d'action de développement durable 2024-2027 et avoir une vision pour 2035.
- Pour les entreprises : avoir un processus environnemental de participation citoyenne.
- Réglementer et interdire les produits à usage unique.

Thème 11 : Sensibilisation auprès du public et collaboration avec les communautés autochtones

1. **Mettre à contribution les citoyens dans l'importance de bien gérer la ressource.** Y aller par la sensibilisation, mais aussi par la demande de poser des gestes concrets pour participer.
 - a. **Développer les compétences des gens** qui ne se sentent pas outillés pour poser des actions concrètes.
2. **Faire de la sensibilisation adaptée selon le public.**
 - a. Ne pas oublier les personnes âgées qui sont nombreuses;
 - b. Faire de la sensibilisation auprès des élus sur les enjeux de la biodiversité et les bonnes pratiques liées au développement.
3. Favoriser la science citoyenne, faire connaître les outils existants.
 - a. Financer la science citoyenne et la sensibilisation (p. ex. papillon monarque).
4. **Poursuivre les activités de sensibilisation, mais les faire en partenariat avec les organismes spécialisés en environnement,** car les municipalités ne sont pas toujours outillées pour le faire (temps et ressources).
5. Soutenir les organismes citoyens en environnement pour porter la voix de la population et la mobilité autour des projets.
6. Ramener l'écologie et l'environnement dans le cursus scolaire.
7. Faire place aux Premières Nations dans l'identité du territoire de Chaudière-Appalaches.
8. Avoir un partage d'expertise et d'expérience avec les communautés autochtones.
9. Encourager les aires protégées d'initiatives autochtones qui sont très compatibles avec la conservation.
10. Encourager les bains de forêts japonais et les autres initiatives d'immersions en nature (p. ex. : l'enseigner aux enfants) pour qu'ils protègent ce qu'ils aiment.
11. Identifier des enjeux de conservation régionale de la biodiversité par un processus participatif pour que les acteurs comprennent les raisons des actions proposées.

Besoins :

- Offrir des rencontres avec la population, des formations et/ou des échanges de pratiques pour le public, sur les meilleures pratiques à adopter pour protéger la biodiversité. Mieux outiller les citoyens.
- Reconnaître la présence des communautés autochtones sur le territoire et collaborer avec eux pour tous les projets.
- Soutenir les organismes spécialisés en environnement ainsi que les organismes communautaires et citoyens.
- Améliorer le partage d'information entre les acteurs, les citoyens et les communautés autochtones.
- Inclure dans le programme scolaire l'importance de la biodiversité de la région et de ses habitats : milieux humides, aquatiques, connectivité, etc.

Atelier 1 - Q2 : Si vous comparez vos ambitions aux cibles du Plan Nature, trouvez-vous qu'il y a des éléments manquants dans le Plan Nature? Est-ce que les cibles du Plan Nature sont plus ou moins ambitieuses que les éléments sur vos post-it?

Seules deux tables ont eu le temps de répondre à cette question. Voici les éléments mentionnés :

Pour l'axe 1 :

- Cible 3 : Il manque de clarification des types de protection qui sont inclus dans le 30% (conservation volontaire, utilisation durable ?)
- Cible 3 et 4 : Il manque de clarification par ce qu'entend le gouvernement par une gestion efficace et d'utilisation durable
- Cible 5 (EEE) : Ajouter la notion de débat de société sur les espèces exotiques envahissantes.

Autres points rapportés :

- Réfléchir sur l'intensité et l'échelle d'action.
- Intégrer la notion des mesures incitatives pour les propriétaires
- Introduire la notion de contribution collective
 - Si 30% sont protégés et publics, il reste que 85% du territoire est en tenure privée. Il faut être clairs sur les cibles pour le sud du Québec et Chaudière-Appalaches de même que la contribution collective qui devras être apportée.

Pour l'axe 2 :

- Il y a un besoin de faire un portrait des terres en utilisation durable, des ajouts potentiels et des objectifs.
- Cible 7 et 8 : Il manque de clarification par ce qu'entend le gouvernement par gestion et utilisation durable.

Pour l'axe 3 :

- Il faudrait mentionner les moyens à donner aux municipalités
 - Proposition d'ajouter une cible à l'axe 3 : D'ici 2030, appuyer le leadership et les initiatives des municipalités en matière de conservation de la biodiversité.
 - Les municipalités manquent de soutien, de ressources humaines et d'experts.
- Il manque la notion de portrait du territoire et de compilation des données par MRC. Il faudra penser à ajouter une cible ou un objectif pour mettre ceci en place. Cependant, comme il est long de mettre en place des plans et que les changements de gouvernement peuvent allonger les choses davantage, il faudra réfléchir à une solution pour accélérer le processus.

Questionnement général :

- Comment le gouvernement va-t-il intégrer les plans d'actions PRMHH des MRC dans le Plan Nature ?

Atelier 1 - Q3 : Votre organisation travaille-t-elle sur des projets qui cadrent avec les ambitions sur le carton? À-t-elle l'expertise pour en concrétiser certains?

Personne n'a répondu à cette question, mais elle a été reprise dans l'atelier 2.

Ateliers 2 – De vos ambitions au concret : déterminer les actions à mettre en place en Chaudière-Appalaches

Objectif :

- *Contribuer à la feuille de route comportant des actions concrètes pour l'atteinte des cibles en Chaudière-Appalaches*

En après-midi, les participants ont pu travailler sur une des 4 axes du Plan Nature qui les intéressaient davantage en allant s'asseoir à la table de leur choix. En raison du nombre élevé d'ambitions relevées pour l'axe 1, quatre tables ont été assignées pour travailler sur cet axe lors de l'atelier 2. Pour chacun des autres axes, 2 tables ont été assignées.

L'atelier 2 avait pour objectif de réfléchir à la manière de concrétiser les ambitions mentionnées en avant-midi. Lors du dîner, les post-it de l'atelier 1 ont été triés par axe et répartis à travers les 10 tables.

En première partie, les participants ont dû identifier les ambitions sur leur table qu'ils jugeaient les plus prioritaires.

Atelier 2 - Q1 : Parmi les ambitions qui se trouvent devant vous, quels sont les trois que vous jugez les plus importantes/prioritaires pour Chaudière-Appalaches?

À l'aide de trois petits collants, les participants ont voté pour les ambitions qu'ils jugeaient les plus importantes et prioritaires à mettre en place pour la région parmi les énoncés qui leurs étaient présentées.

Les participants ont convenu d'une ambition pour chacun des niveaux de priorité 1, 2 et 3. Il pouvait y avoir entre 10 et 15 actions parmi lesquelles choisir.

Le tableau suivant présente les ambitions en ordre de priorité ainsi que les axes et les cibles du Plan Nature 2030 préliminaire qui sont impliqués.

Tableau 1 : Priorisation des ambitions des participants et axes et cibles du Plan Nature impliqués

Niveau de priorité	Ambitions	Axe du Plan Nature impliqué	Cible du Plan Nature impliquée
1	Communication entre les acteurs : Mettre en place plus de projets de protection et de restauration de la biodiversité – avoir plus de financement pour y arriver	Axe 1	Cibles 2, 3 et 4
1	Avoir les moyens réglementaires au niveau municipal pour agir et les moyens financiers pour atteindre les objectifs	Axe 1 et 4	Cible 1 et 9
1	Valoriser des catégories autres que les aires protégées officiellement reconnues par le gouvernement – ajout d’une catégorie d’utilisation durable sans conservation légale	Axe 1 et 2	Cibles 3 et 8
1	Avoir des outils de conservation légale accessible (actes notariés) et simples pour les propriétaires privés et avoir plus de fonds disponibles pour aider les organismes à faire de l’acquisition.	Axe 1	Cible 3
1	Développer une foresterie de restauration écologique tant pour la forêt publique que la forêt privée	Axe 2	Cible 7
1	Élaborer des stratégies, moyens sylvicoles pour pratiquer l’aménagement en fonction des changements climatiques (et assurer le financement québécois en forêt privée, augmenter le budget des programmes forestiers)	Axe 2 et 3	Cibles 7, 8 et 9
1	Respecter les réglementations, s’assurer et faciliter l’application	Axe 3	Cibles 9 et 10
1	Appliquer la réglementation	Axe 3	Cible 9
1	Augmenter les moyens de formations, sensibilisation sur les bonnes pratiques de protection de la biodiversité auprès des élus et des décideurs	Axe 4	Cible 13
1	Former/sensibiliser les décideurs et les élus	Axe 4	Cible 13
2	Avoir un système de suivi des aires protégées existantes et futures pour voir leurs états et si la biodiversité et les espèces présentes vont bien	Axe 1	Cible 3

2	Se doter d'un plan de commun des sites prioritaires à protéger (conservation stricte)	Axe 1	Cible 3
2	Avoir le pouvoir règlementaire pour les municipalités d'agir pour la protection (menace d'expropriation)	Axe 1	Cible 1
2	Protection : mettre en œuvre des formes d'aires protégées innovantes (p. ex., aires protégées d'utilisation durable) dans les forêts publiques de Chaudière-Appalaches.	Axe 1 et 2	Cibles 3 et 8
2	Modifier les pratiques (pesticides), informer et faire valoir que la production est possible sans pesticides, revoir les exigences des consommateurs vers la production durable/verte	Axe 2 et 3	Cibles 6 et 11
2	Appliquer une gestion durable sur 100% du territoire forestier	Axe 2	Cible 7
2	Avoir un programme de contrôle des espèces exotiques envahissantes. Dresser un inventaire en continu	Axe 1	Cible 5
2	Sensibiliser et changer les perceptions	Axe 4	Cible 13
2	Aménager, identifier et communiquer sur les corridors écologiques	Axe 1 et 4	Cibles 3 et 13
3	Combattre le roseau commun (phragmite), espèces exotiques envahissantes en général	Axe 1	Cible 5
3	Connecter toutes les aires et tous les territoires protégés de la région entre eux par acquisition, conservation et restauration des terres	Axe 1	Cibles 2, 3
3	Augmenter les aires protégées strictes, privées et publiques et faire un meilleur portrait des milieux naturels et de la biodiversité du territoire	Axe 1	Cible 3
3	Identifier les secteurs névralgiques de conservation et identifier les moyens de support financier	Axe 1 et 3	Cibles 1,3, 4 et 12
3	Avoir un parc naturel par municipalité (e.g. Parc du domaine Taschereau), encourager l'accès à la nature	Axe 1	Cible 1
3	Créer une catégorie de conservation ou d'utilisation durable pour les terres où l'agriculture pourrait être pratiquée, mais qui	Axe 1 et 2	Cible 3 et 6

	contribuerait aussi au 30% d'aires protégées (fauche retardée, biologique, bande riveraine élargie, corridor écologique, etc.)		
3	Arrimer les plans existants (exemplarité de l'état et cohérence entre les plans et guides)	Axe 3	Cible 9
3	Faire de l'éducation populaire/citoyenne auprès des personnes âgées, enfants, familles...	Axe 4	Cible 13

La classification des ambitions des participants reflète leur priorisation pour la mise en place des axes et des cibles du Plan Nature. Ainsi, d'après le tableau 2 plus haut, les acteurs de Chaudière-Appalaches ont identifié significativement plus d'actions dans l'axe 1. Cet axe est représenté **16** fois dans le tableau 1, alors que l'axe 2 y est **5** fois et que l'axe 3 et 4 y sont **7** fois respectivement. Le tableau 2 illustre ces résultats.

Tableau 2 : Nombre de fois que l'axe du Plan Nature a été priorisé

Axe du Plan Nature 2030 préliminaire	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
Nombre de fois qu'il est priorisé par les participants	16	7	6	7

La même analyse a été réalisée pour les cibles afin de savoir lesquelles sont davantage reflétées dans les ambitions jugées prioritaires par les participants.

Tableau 3 : Nombre de fois que la cible du Plan Nature a été priorisé

Cibles du Plan Nature	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Nombre de fois priorisées	4	2	11	2	2	2	3	3	5	1	1	1	5	1

Les cibles 3, 9 et 13 sont jugées les plus prioritaires et importantes, soit ce qui a trait à la conservation, à la gouvernance, à la réglementation, au partage de connaissance et à la sensibilisation. En guise de rappel, voici les cibles mentionnées :

- Cible 3 : D'ici 2030, au moins 30% des milieux continentaux et 30% des milieux marins du Québec sont conservés, en misant sur la gestion efficace, la représentativité et la connectivité écologique des sites conservés.
- Cible 9 : D'ici 2030, bonifier l'intégration de la biodiversité dans les politiques, lois, règlements et programmes gouvernementaux.

- Cible 13 : D'ici 2030, améliorer le partage de connaissance et encourager les initiatives de communication, de sensibilisation et de mobilisation en lien avec la conservation de la biodiversité auprès de l'ensemble de la société.

À l'inverse, les cibles 10 et 12 n'ont pas été priorisées.

Il est intéressant de comparer les résultats du tableau 2 (celui des axes) avec ceux de la question du *mentimeter* posé aux participants en avant-midi :

Pour vous dans quel axe est-il le plus important d'agir dès maintenant ?

Au total 58 personnes ont répondu à la question, voici les résultats :

- Axe 1 (23 votes)
- Axe 2 (20 votes)
- Axe 3 (13 votes)
- Axe 4 (2 votes)

Ainsi, lors des deux exercices, la priorisation des ambitions et la question *mentimeter*, les participants ont jugé l'axe 1 comme celle étant la plus importante d'agir en priorité.

L'axe 2 a reçu plus de votes lors du *mentimeter* que dans le cadre de l'atelier.

Atelier 2 - Q2 Établir les actions, les acteurs, les freins et les leviers pour réaliser vos ambitions

La deuxième partie de l'atelier 2 visait à travailler en détail sur les 2 ou 3 ambitions priorisées par table. Ainsi pour chacun de ces éléments, les animateurs ont demandé aux participants de :

- Déterminer les actions ou jalons intermédiaires à mettre en place pour réaliser l'ambition ;
- Établir qui sont les acteurs qui devront mettre en place ces actions ;
- Identifier les freins qui pourrait mettre en péril ou influencer la réalisation de l'ambition ;
- Identifier les leviers à la mise en place des actions et à la concrétisation de l'ambition.

Les réponses à ces questions ont été inscrites sur un carton qui était séparé en quatre cadrans (actions, acteurs, freins et leviers). Puisque les ambitions choisies par les tables se recoupaient souvent, les 24 ambitions sur lesquelles les participants ont travaillé ont été regroupées en **sept** ambitions parapluie.

1^{ère} ambition parapluie

Augmenter les aires protégées strictes, privés et publiques et les connecter entre eux en misant sur les corridors écologiques, l'acquisition, la conservation et la restauration

Tableau 4 : Actions déterminées pour l'atteinte de l'ambition parapluie 1

Actions		Acteurs impliqués	Cibles rejointes
1	<p>Établir un plan d'action commun pour la protection des milieux naturels et de la biodiversité en Chaudière-Appalaches</p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrer le développement des corridors écologiques par une planification et des guides pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial Milieu municipal Organisme de conservation Propriétaires privés et leurs représentants Communautés autochtones 	1, 2, 3, 4, 5
2	<p>Définir les priorités pour les aires protégées et les corridors écologiques basé sur les connaissances existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer un outil d'aide à la décision pour sélectionner le meilleur choix de conservation selon différents contextes 	<ul style="list-style-type: none"> Organismes de conservation 	3
3	<p>Partager les connaissances et les données qui sont déjà existantes et que les acteurs ne connaissent pas (p. ex. le registre public, l'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les basses-terres du Saint-Laurent : un outil pour orienter la conservation des milieux naturels dans le sud du Québec)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial Milieu municipal Organisme de conservation 	13
4	<p>Partager les données et les connaissances existantes avec les divers acteurs pour qu'ils l'intègrent dans leur planification de projets respectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir des outils de conservation légale qui sont accessibles (p. ex. actes notariés) et simples pour les propriétaires privés. 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial Milieu municipal Organisme de conservation 	1, 3, 13
5	<p>Prioriser les corridors en identifiant ceux d'importance écologique et les publiciser pour miser sur la fierté</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organisme de conservation 	3

6	Accroître les initiatives de conservation dans les zones périphériques des aires protégées strictes existantes (p. ex. conservation volontaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisme de conservation 	3, 4
7	Avoir une politique de conservation pour le milieu municipal qui se traduit dans les lois et règlements gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu municipal 	1, 9
8	Restaurer les marais côtiers et augmenter la sensibilisation sur les milieux humides marins	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu municipal • Organisme de conservation 	2, 13
9	Créer plus de milieux protégés en bordure des cours d'eau. Pour les sites exemplaires, en faire des vitrines pour faciliter l'éducation du milieu agricole, municipal et forestier.	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu municipal • Organisme de conservation • Propriétaires privés et leurs représentants 	3, 13
10	Solliciter la contribution des communautés autochtones pour identifier les corridors fauniques traditionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés autochtones 	14
11	Sensibiliser la population sur l'importance de protéger la biodiversité et les corridors écologiques et expliquer aux propriétaires terriens pourquoi leurs terrains ont une valeur pour la connectivité écologique.	<ul style="list-style-type: none"> • Organisme de conservation • Propriétaires privés et leurs représentants 	13

Tableau 5 : Freins déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 1

Freins	
1	Moyens de conservation disponibles limités
2	Délais trop longs pour la désignation d'aires protégées
3	Milieux terrestres peu considérés dans les PRMHH, respect de la réglementation peu appliquée et peur des poursuites des municipalités
4	Le modèle d'urbanisme en place et les pressions de développement
5	Le manque de flexibilité des programmes de financement et le financement à court terme <ul style="list-style-type: none"> • Le financement est à court terme et non récurrent ce qui ne permet pas de mettre en place des projets qui perdurent avec des employés qui restent à long terme (roulement de personnel) • Manque de ressources humaines dans les organismes de conservation
6	Partage des usages territoriaux qui demandent beaucoup de compromis et haut taux de terres privées en Chaudière-Appalaches
7	La grandeur du territoire et les conflits d'intérêts et d'usages
8	Les limites administratives (Les corridors fauniques et la biodiversité n'ont pas de limites administratives)
9	L'idée généralisée que la conservation équivaut à une cloche de verre (paradigme de la conservation stricte)
10	Les propriétaires forestiers et le ministère des Forêts posent un frein à la mise en place d'aires protégées strictes
11	Les coûts élevés pour les publicités auprès de la société civile pour faire de la sensibilisation (et les contreparties qui sont exigées dans les programmes de financement qui rendent les publicités à grand déploiement peu populaires)
12	La difficulté de rejoindre les citoyens qui ont besoin d'être sensibilisés (pas seulement les déjà convaincus)

Tableau 6 : Leviers déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 1

Leviers	
1	L'expertise dans les organismes de conservation
2	Les opportunités de financement disponible
3	La concertation et la collaboration qui favorisent les échanges entre les acteurs
4	Les parcs régionaux

2ième ambition parapluie

Valoriser et créer une catégorie de conservation ou d'aire protégées innovantes (p.ex. aire protégée d'utilisation durable)

Tableau 7 : Actions déterminées pour l'atteinte de l'ambition parapluie 2

Actions		Acteurs impliqués	Cibles rejointes
1	Définir ce qu'est l'utilisation durable	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial 	8
2	Créer un cahier de charge pour les pratiques durables qui identifie : <ul style="list-style-type: none"> une vision commune (orientations larges) pour la gestion durable (des forêts, terres agricoles, etc.) les actions à faire et les exigences à prendre en considération pour que l'utilisation durable soient considérée comme une aire protégée des balises claires, spécifiques et chiffrées pour des pratiques durables (portant sur : les espèces exotiques envahissantes, la présence de chicot, les espèces à statuts, les éléments à préserver, etc.) un cadre réglementaire d'aires protégées en milieux agricoles et forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial 	6, 7, 8
3	Intégrer et arrimer l'utilisation durable et la protection de la biodiversité dans les outils existants (p. ex. schéma d'aménagement, Plan d'aménagement forêt-faune, PAA, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial Milieu municipal 	1, 6, 7, 8, 9
4	Suivre les lignes directrices sur les autres mesures de conservation	<ul style="list-style-type: none"> Propriétaires privés et leurs représentants Les producteurs agricoles, acéricoles et forestiers 	8
5	Concerter avec les acteurs sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial Milieu municipal Organisme de conservation Propriétaires privés et leurs représentants Les producteurs agricoles, acéricoles et forestiers 	8

6	Récompenser les bons coups, reconnaître les bonnes actions et pratiques avec des incitatifs financiers, du renforcement, de la compensation	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu municipal • Organisme de conservation 	10, 12
7	Avoir la possibilité d'inclure les forêts privées dans les aires protégées innovantes	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Propriétaires privés et leurs représentants • Les producteurs agricoles, acéricoles et forestiers 	3
8	Documenter les bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Organisme de conservation • Propriétaires privés et leurs représentants • Les producteurs agricoles, acéricoles et forestiers • Milieu universitaire 	13
9	Recherche d'initiatives semblables et innovantes hors du Québec et adapter au contexte local/régional	<ul style="list-style-type: none"> • Organisme de conservation • Milieu universitaire 	13
10	Créer un outil d'aide à la décision pour le meilleur choix de conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu municipal • Organisme de conservation 	1, 3
11	Améliorer une gamme d'outils de conservation pérenne en milieu agricole : innovation requise	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Organisme de conservation • Propriétaires privés et leurs représentants • Les producteurs agricoles • Milieu universitaire 	6
12	Développer de nouvelles catégories d'aires protégées reconnues par le gouvernement du Québec comme les paysages humanisés	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial 	3
13	Sensibiliser et éduquer les citoyens et les propriétaires pour déconstruire l'idée généralisée que la conservation équivaut à une cloche de verre (paradigme de la conservation stricte)	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu municipal • Organisme de conservation 	13

Tableau 8 : Freins déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 2

Freins	
1	La non-reconnaissance des bonnes actions des propriétaires et des producteurs
2	Les milieux terrestres peu considérés dans les PRMHH
3	Le manque de financement, les contraintes économiques
4	Le manque de ressources humaines dans les organismes de conservation
5	Le partage des usages territoriaux
6	Les contraintes réglementaires (p. ex : CPTAQ)
7	Le peu d'usage de conservation adaptée
8	Le manque de temps pour la création des nouvelles catégories d'aire protégées et manque de clarté sur ce qui est inclus dans le 30 %. Délai pour les créer d'ici 2030 c'est trop court pour atteindre le 30%
9	Les freins administratifs
10	L'idée généralisée que la conservation équivaut à une cloche de verre (paradigme de la conservation stricte)
11	Le délai pour établir le cadre réglementaire
12	Les longs délais d'implantation d'une certification forestière et celle-ci n'a pas vraiment de valeur ajoutée sur le prix

Tableau 9 : Leviers déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 2

Leviers	
1	Utiliser les PRMHH, on y identifie les milieux pour la restauration et la conservation
2	Dans certains cas, l'utilisation de servitudes (mais c'est un moyen qui est à simplifier)
3	S'inspirer des exemples de bonnes pratiques qui se font ailleurs et dans d'autres pays
4	La présence du Programme ALUS en Chaudière-Appalaches (financement pour la réalisation et le maintien des pratiques durables)
6	Pour certains acteurs : Le Réseau des milieux naturels protégés (cartographie, valorisation des acteurs)

3ième ambition parapluie

Identification et planification commune des sites prioritaires à protéger

Tableau 10 : Actions déterminées pour l'atteinte de l'ambition parapluie 3

Actions		Acteurs impliqués	Cibles rejointes
1	Partager les connaissances et les données qui sont déjà existantes que les gens ne connaissent pas (p. ex. le registre public, l'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les basses-terres du Saint-Laurent : un outil pour orienter la conservation des milieux naturels dans le sud du Québec)	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial <ul style="list-style-type: none"> • MELCCFP pour le soutien à la réalisation • MRNF pour agir en terres publiques • TGIRT pour agir en terres publiques • Milieu municipal • Organisme de conservation et organismes neutres (p. ex. les CRE, OBV, comité ZIP) • Autres acteurs privés du milieu forestier (p. ex. Agence de mise en valeur de la forêt privée) • Milieu universitaire • Parc régionaux 	12
2	Partager les données et les connaissances existantes avec les divers acteurs pour qu'ils les intègrent dans leur planification de projets respectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial <ul style="list-style-type: none"> • MELCCFP pour le soutien à la réalisation • MRNF pour agir en terres publiques • TGIRT pour agir en terres publiques • Milieu municipal • Organisme de conservation et organismes neutres (p. ex. les CRE, OBV, comité ZIP) • Autres acteurs privés du milieu forestier (p. ex. Agence de mise en valeur de la forêt privée) • Milieu universitaire • Parc régionaux 	1, 3, 13
3	Entreprendre une revue de littérature des données existantes	<ul style="list-style-type: none"> • Organisme de conservation et organismes neutres (p. ex. les CRE, OBV, comité ZIP) 	2, 3, 4, 5

4	<p>Faire un portrait régional des milieux naturels et la biodiversité en Chaudière-Appalaches.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire le pont entre les opportunités réalisées et le besoin réel • Créer un Atlas régional des secteurs névralgiques de biodiversité • Recenser les besoins en données et recherches des municipalités, organismes et universités. • Identifier les indicateurs et fonctions écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu universitaire • Gouvernement provincial (soutien à la réalisation) • Milieu municipal • Organisme de conservation • Milieu universitaire 	1, 3, 4
5	<p>Établir un plan d'action commun pour la protection des milieux naturels et de la biodiversité en Chaudière-Appalaches</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial <ul style="list-style-type: none"> • MELCCFP pour le soutien à la réalisation • MRNF pour agir en terres publiques • TGIRT pour agir en terres publiques • Milieu municipal • Organisme de conservation et organismes neutres (p. ex. les CRE, OBV, comité ZIP) • Autres acteurs privés du milieu forestier (p. ex. Agence de mise en valeur de la forêt privée) • Milieu universitaire • Parc régionaux 	1, 2, 3, 4, 5
6	<p>Mettre en synergie le milieu municipal avec le milieu universitaire pour pallier le manque de moyen des municipalités et faire avancer des projets en environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu municipal • Milieu universitaire 	13
7	<p>Assurer l'accompagnement du milieu municipal par les spécialistes (biologistes, organismes spécialisés, etc.) pour déterminer les points chauds de biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu municipal • Organisme de conservation et organismes neutres (p. ex. les CRE, OBV, comité ZIP) • Autres acteurs privés du milieu forestier (p. ex. Agence de mise en valeur de la forêt privée) • Milieu universitaire 	1, 3, 4

8	Demander à chaque MRC de faire un plan de conservation et s'assurer que les municipalités priorisent la protection des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu municipal 	1, 9
9	Trouver du financement pour faire les suivis de l'états de la biodiversité et des aires protégées. <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le financement aux organismes 	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Organismes de conservation 	9, 12
10	Mettre à profit les citoyens et les parcs régionaux dans les inventaires pour augmenter le potentiel d'acquisition des données et sensibiliser les acteurs participants dans les inventaires et projets (p. ex. science participative, bioblitz, projets scolaires, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisme de conservation et organismes neutres (p. ex. les CRE, OBV, comité ZIP) • Milieu universitaire 	13

Tableau 11 : Freins déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 3

Freins	
1	Les coûts en ressources (financière, humaine, temporelle) au niveau municipal et dans le domaine de la conservation
2	La disponibilité de l'équipement pour faire les suivis, les études, etc.
3	L'arrimage entre les OGAT et le Plan Nature, compte tenu des échéanciers annoncés de chacun
4	Le travail et les données produites en silo avec des méthodes variables et pas nécessairement compatibles
5	Il y a beaucoup de documents de planification existant et lourdeur administrative

Tableau 12 : Leviers déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 3

Leviers	
1	La mobilisation citoyenne et académique
2	Parcs régionaux

4^{ème} ambition parapluie

Avoir le pouvoir et les moyens règlementaires pour agir pour la protection de la biodiversité et s'assurer de l'application de la réglementation

Tableau 13 : Actions déterminées pour l'atteinte de l'ambition parapluie 4

Actions		Acteurs impliqués	Cibles rejointes
1	Favoriser l'exemplarité de l'état en matière de protection de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial 	9
2	Améliorer la capacité du monde municipal à mettre en place leurs réglementations <ul style="list-style-type: none"> Soutien des municipalités par les ministères Transfert de certaines responsabilités Mobilisation des municipalités pour aller chercher les besoins territoriaux et convaincre les autorités 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial Milieu municipal Organismes (p. ex. UMQ, FMQ, ADGMQ) 	9
3	Obliger l'action et la planification (envers la biodiversité) dans les outils existants (schéma d'aménagement ou plan d'urbanisme) <ul style="list-style-type: none"> Intégrer ce qui peut l'être au schéma d'aménagement et faire un zonage de conservation Faciliter le renouvellement des schémas d'aménagements pour les MRC Inclure les aires prévues de conservation dans les schémas d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial Milieu municipal Organismes (p. ex. UMQ, FMQ, UPA, ADGMQ) Organismes environnementaux (p. ex. CRECA, OBV, etc) 	1
4	Avoir une politique de conservation (qui inclut aussi l'obligation d'avoir des espaces pour l'accès à la nature pour la population) pour les municipalités qui se traduit dans les lois et les règlements municipaux <ul style="list-style-type: none"> Augmenter la sévérité des normes du MELCCFP en protection de la biodiversité afin que les municipalités évitent de s'exposer juridiquement et ait plus de l'attitude au niveau de la conservation Inclure des objectifs liés au Plan Nature dans les nouvelles OGAT 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial Milieu municipal Organismes (p. ex. UMQ, FMQ, ADGMQ) Organismes environnementaux (p. ex. CRECA, OBV, etc.) 	1, 9

	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un outil de conservation municipal pour faciliter la protection du territoire dans le quotidien et dans la planification 		
5	<p>Donner les fonds aux municipalités pour leur permettre d'acheter ou compenser et d'embaucher plus de ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Payer en lieu de taxes les municipalités qui font de la protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial 	9
6	Avoir une cohérence et un arrimage entre les politiques environnementales, les documents de planifications territoriales, le PRMHH, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu municipal 	1,9
7	Prioriser la protection de la biodiversité dans les MRC et les municipalités et appliquer la réglementation existante	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu municipal 	1
8	Suivre l'évolution des dossiers légaux en cours (les cas de cours et la jurisprudence)	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu municipal • Organismes (p. ex. UMQ, FMQ, ADGMQ) • Organismes environnementaux (p. ex. CRECA, OBV, etc) 	13
9	<p>Sensibiliser la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre que les municipalités soient portées par la pression citoyenne • Faire comprendre à la population que les terrains protégés ne sont pas des milieux « perdus». • Faire comprendre le pourquoi derrière la réglementation • Avoir des guides du nouvel arrivant 	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu municipal • Organismes environnementaux (p. ex. CRECA, OBV, etc) 	13
10	Se doter d'inspecteurs et d'un responsable de l'environnement par MRC et valoriser la profession de l'inspecteur	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu municipal 	1,9

Tableau 14 : Freins déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 4

Freins	
1	Le manque de financement et de ressources humaines (p. ex. pour inspection environnementale et pour faire face aux poursuites d'expropriations déguisées
2	La volonté d'agir pour l'environnement non égale dans toutes les municipalités
3	La disparité entre les MRC
4	Le pouvoir limité des municipalités (dépendantes du gouvernement) avec une augmentation des responsabilités, une complexité des mandats, avec des moyens financiers restreints.
5	La dépendance financière au développement résidentiel
6	L'inégalité des fonds entre les municipalités, particulièrement pour les petites municipalités qui ne reçoivent pas autant de taxes.
7	La protection des territoires qui est à l'encontre des besoins des municipalités (impact négatif sur les finances)
8	L'augmentation des responsabilités des municipalités sans le soutien financier équivalent
9	Les inspecteurs municipaux vont être d'abord attribués aux obligations que les municipalités ont envers le ministère avant de s'occuper des bandes riveraines
10	Le travail en silo des acteurs
11	La complexité des mandats de réalisation (durée de rédaction)
12	La complexité de l'environnement social et économique

Tableau 15 : Leviers déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 4

Leviers	
1	Octroyer des bonus à la performance
2	Le programme ALUS (financement pour la réalisation et le maintien des pratiques durables)
4	Prendre des moyens coercitifs (p.ex. ne plus avoir d'assurance par la financière agricole si non-respect de la bande riveraine)
5	Les formations et le partage d'informations
6	La mise en œuvre des PRMHH
7	La réduction de taxes foncières et d'impôts pour certains propriétaires
8	La compensation carbone (arbre évolution)
9	Le contexte actuel où l'environnement est très médiatisé

5ième ambition parapluie

Développer, augmenter et faire valoir les pratiques durables sur le territoire en foresterie, agriculture et acériculture

Tableau 16 : Actions déterminées pour l'atteinte de l'ambition parapluie 5

Actions		Acteurs impliqués	Cibles rejointes
1	Améliorer les outils et les moyens de conservation en milieu agricole	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial <ul style="list-style-type: none"> MAPAQ Milieu municipal Organismes et associations (p. ex. UPA, association de producteurs en agriculture (p. ex : CAPÉ), club conseils) 	6
2	Transitionner vers un modèle économique régénératif	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial 	8, 9
3	Faire de l'agriculture régénérative	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial <ul style="list-style-type: none"> MAPQ Les producteurs agricoles et acéricoles Organismes et associations (p. ex. UPA, association de producteurs en agriculture (p. ex : CAPÉ), club conseils) 	6
4	Favoriser la lutte biologique intégrée	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincial <ul style="list-style-type: none"> MAPQ Agriculteurs Organismes et associations (p. ex. UPA, association de producteurs en agriculture (p. ex : CAPÉ), club conseils) 	6
5	Adapter la machinerie pour réduire la quantité de pesticides dans les sols	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement provincia Les producteurs agricoles, acéricoles et forestiers Milieu universitaire 	6

6	Augmenter la communication des résultats des recherches sur les meilleures pratiques (meilleur lien entre le milieu académique et la mise en œuvre sur le terrain)	<ul style="list-style-type: none"> • Les producteurs agricoles, acéricoles et forestiers • Milieu universitaire 	13
7	Suivre et documenter l'état des connaissances et la recherche en cours sur l'adaptation de la foresterie face aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes et associations (p. ex. Agence de mise en valeur des forêts privées) • Organismes environnementaux et citoyens (Nature Québec, CRECA, comité de biodiversité des MRC, Amis de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière) • Les producteurs agricoles, acéricoles et forestiers • Milieu universitaire 	7
8	Adapter les pratiques sylvicoles à la réalité des changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Les producteurs agricoles, acéricoles et forestiers • Organismes de conservation 	6, 7, 8
9	Conseiller le milieu sur l'application terrain des bonnes pratiques qui découlent des recherches universitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu universitaire • Organismes de conservation 	13
10	Définir une vision commune de la gestion durable d'une forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial <ul style="list-style-type: none"> • MNRF • Milieu municipal • Propriétaires forestiers • Organismes et associations (p. ex. Agence de mise en valeur des forêts privées) • Organismes environnementaux et citoyens (Nature Québec, CRECA, comité de biodiversité des MRC, Amis de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière) • Communautés autochtones 	7
11	Accompagner les propriétaires privés vers des pratiques durables par des conseillers forestiers	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Conseiller forestiers • Organismes environnementaux • Milieu universitaire 	7

12	Développer un aspect multi ressources en forêt (p. ex. la récolte de champignons)	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu municipal • Producteurs forestiers • Conseillers forestiers • Organismes environnementaux • Milieu universitaire 	7, 8
13	Maintenir les milieux naturels pour l'habitat de la faune par la chasse durable	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu municipal • Producteurs forestiers et agricoles • Conseillers forestiers et agronomes • Organismes environnementaux et de chasse • Milieu universitaire 	8
14	Inclure des agriculteurs lors du développement d'initiatives favorisant la protection de la biodiversité en terres agricoles (e.g. programme ALUS Chaudière-Appalaches)	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu municipal • Producteurs agricoles • Agronomes • Organismes environnementaux • Milieu universitaire 	7
15	Récompenser les bons coups, reconnaître les bonnes actions et pratiques avec des incitatifs financiers, du renforcement et de la compensation	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu municipal • Organismes environnementaux 	9, 12, 13
16	Publiciser les bons coups et les bonnes pratiques pour démontrer les alternatives, les possibilités, la rentabilité et les bienfaits	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu municipal • Organismes environnementaux 	13
17	Créer une certification forestière	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement provincial • Milieu municipal • Producteurs forestiers • Conseillers forestiers • Organismes environnementaux et de chasse • Milieu universitaire 	7, 9

Tableau 17 : Freins déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 5

Freins	
1	La non-reconnaissance des bonnes actions des propriétaires et des producteurs
2	Le manque de clarté de la part du gouvernement du Québec sur ce qui est considéré comme de la protection et ce qui contribue à l'atteinte des cibles provinciales.
3	Les méthodes de récoltes qui ne rapportent rien financièrement <ul style="list-style-type: none"> • Baisse de rentabilité
4	Le manque d'incitatifs financiers et la résistance aux changements des propriétaires forestiers
5	Les longs délais pour l'implantation d'une certification forestière et celle-ci n'a pas vraiment de valeur ajoutée sur le prix
6	Le coût d'acquisition du bois rond n'est pas assez cher (p. ex. coûte moins cher d'aller couper un nouvel arbre que de récupérer une vieille planche de bois)
7	Le manque de développement au niveau des pépinières pour les feuillus et les freins à la plantation de feuillus car c'est moins rentable pour l'industrie forestière
9	Beaucoup de recherches sont réalisées mais il y a peu de communication (et vulgarisation) des résultats

Tableau 18 : Leviers déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 5

Leviers	
1	Accompagner les propriétaires privés vers des pratiques durables par des conseillers forestiers
2	Le programme ALUS (financement pour la réalisation et le maintien des pratiques durables)
3	Certaines reconnaissances des bonnes pratiques et des réussites
5	La réduction de taxes foncières et des impôts pour certains propriétaires

6^{ème} ambition parapluie

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Tableau 19 : Actions déterminées pour l'atteinte de l'ambition parapluie 6

Actions		Acteurs impliqués	Cible rejointe
1	Maintenir un inventaire à jour des occurrences et des communautés d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire	<ul style="list-style-type: none">• Gouvernement provincial• Organismes environnementaux et organismes citoyens (p.ex. OBV, associations de lac ou boisées)	5
2	Établir un plan d'action avec les municipalités pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none">• Gouvernement provincial• Milieu municipal• Organismes environnementaux et organismes citoyens (p.ex. OBV, associations de lac ou boisées)	5
3	Trouver une méthode pour éviter de contaminer la machinerie	<ul style="list-style-type: none">• Gouvernement provincial• Milieu municipal• Organismes environnementaux et organismes citoyens (p.ex. OBV, associations de lac ou boisées)	5
4	Sensibiliser la population sur les espèces exotiques envahissantes et installer des stations de lavage des embarcations	<ul style="list-style-type: none">• Organismes environnementaux et organismes citoyens (p.ex. OBV, associations de lac ou boisées)• Citoyens	5, 13

Tableau 20 : Freins déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 6

Freins	
1	La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est très coûteuse
2	Le manque de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes
3	L'absence d'un portrait global

Tableau 21 : Leviers déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 6

Leviers	
1	Le financement existant (même si petit financement pour les actions spécifiques)
2	Les connaissances sur les espèces exotiques envahissantes

7^{ème} ambition parapluie

Sensibiliser, éduquer la population sur l'importance de la biodiversité et collaborer avec la société et les communautés autochtones

Tableau 22 : Actions déterminées pour l'atteinte de l'ambition parapluie 7

Actions		Acteurs impliqués	Cible rejointe
1	Sensibiliser la population sur l'importance de protéger la biodiversité et les corridors écologiques <ul style="list-style-type: none"> Se doter d'un plan de communication 	<ul style="list-style-type: none"> Organismes environnementaux et organismes citoyens (p.ex. OBV, associations de lac ou boisées) Citoyens 	13
2	Sensibiliser les élus et la population sur l'importance de l'accès à la nature pour la santé	<ul style="list-style-type: none"> Milieu municipal Organismes environnementaux et organismes citoyens (p.ex. OBV, associations de lac ou boisées, Les Choux gras) 	13
3	Encourager la participation citoyenne pour les projets en environnement (e.g. Port de Québec)	<ul style="list-style-type: none"> Milieu municipal Entreprises Organismes environnementaux et organismes citoyens (p.ex. OBV, associations de lac ou boisées, Les Choux gras) Citoyens 	13
4	Aller à la rencontre des communautés autochtones et faire une mise en commun et un partage des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Communautés autochtones 	14

Tableau 23 : Freins déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 7

Freins	
1	La difficulté de rejoindre les citoyens qui ont besoin d'être sensibilisés (pas seulement les déjà convaincus)
2	Les coûts élevés pour les publicités auprès de la société civile pour la sensibilisation
3	Le manque de flexibilité des programmes de financement et financement à court terme <ul style="list-style-type: none">• Le financement est à court terme ce qui ne permet pas de mettre en place des projets qui perdurent avec des employés qui restent à long terme (roulement de personnel)
4	Le manque de ressources financières et humaines des communautés autochtones

Tableau 24 : Leviers déterminés pour l'atteinte de l'ambition parapluie 7

Leviers	
1	Miser sur des ambassadeurs, solliciter les experts et des personnalités
2	Miser sur les organisations qui font déjà de la sensibilisation

Sondage de rétroaction post-consultation

Mise en contexte

Un sondage de rétroaction a été transmis par courriel à tous les participants, le 25 octobre 2023 à 8h30, soit le lendemain de la consultation. Un rappel a été fait le vendredi 27 octobre 2023, également par courriel.

Au total, 45 personnes sur les 73 participants externes au CRECA ont répondu au sondage, soit un taux de réponse de 62%.

Les quatre questions posées aux participants du sondage étaient les suivantes :

1. Quelle a été votre appréciation générale de la journée de consultation? (Allocation d'une note entre 1 et 10, 10 étant la note la plus élevée)
2. Quelles sont les trois choses que vous avez le **plus** appréciées de la journée de consultation? (Question ouverte)
3. Quelles sont les trois choses que vous avez le **moins** appréciées de la journée de consultation? (Question ouverte)
4. Y a-t-il des commentaires que vous n'avez pas pu partager au sujet du Plan Nature 2030 et que vous aimeriez ajouter? Si oui, nous vous invitons à les écrire ci-dessous. (Question ouverte)

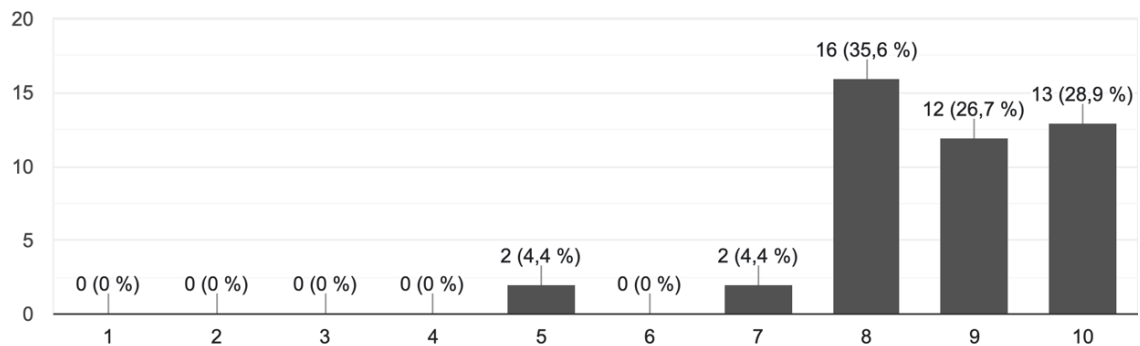
Réponses au sondage

Question 1 : Quelle a été votre appréciation générale de la journée de consultation? (Note entre 1 et 10)

Le taux moyen de satisfaction était de 8,66 sur 10. Le graphique suivant illustre la répartition des réponses (*note : une des personnes ayant choisi « 5 » a énuméré trois éléments les plus appréciés et a écrit « rien » à la question sur les éléments les moins appréciés*).

Quelle a été votre appréciation générale de la journée de consultation?

45 réponses



Question 2 : Quelles sont les trois choses que vous avez le **plus** appréciées de la journée de consultation?

Voici les éléments liés à la formule qui ont été les plus appréciés :

- Le lieu (la salle) et la nourriture
- Le réseautage et les rencontres (personnes issues de tous les milieux)
- L'alternance entre les présentations et les ateliers

Voici les éléments liés au contenu qui ont été les plus appréciés :

- Les présentations (avec une appréciation maintes fois soulignée pour la présentation de Louis Bélanger)
- L'organisation du contenu des ateliers et les documents de préparation transmis à l'avance
- La richesse des échanges

Voici un nuage de mots des éléments les plus appréciés de la consultation :

doivent être données aux différents acteurs du milieu, notamment aux organisations municipales. Une réflexion sur l'utilisation des sommes amassées par les compensations pour l'atteinte aux milieux humides devrait être menée afin d'envisager le financement de projets d'acquisition à des fins de conservation. Et d'autres mécanismes devraient être déployés pour alimenter ce fonds. La valeur monétaire des milieux naturels acquis à des fins de conservation devrait être fixée selon une méthode distincte et unique afin de permettre l'acquisition à un prix juste par les organismes de conservation ou par les municipalités (non influencé par la valeur marchande ou son potentiel de développement).

- D'une part, comme l'axe 4 vise la conciliation avec les communautés autochtones et civiles, j'aurais apprécié une présentation qui traite de ce sujet. Quelles sont les communautés reconnues en Chaudière-Appalaches ? Qui sont les utilisateurs et les principaux usages du territoire ? D'autre part, bien que l'exercice soit fort intéressant, il manque à mon avis de concret, ne connaissant pas les budgets de mise en œuvre du plan Nature pour notre région, ni les cibles régionales qui devraient être atteintes à terme.
- Malgré les efforts et la volonté les objectifs et les cibles ne respectent pas un processus SMART et créeront plus de frustrations que de satisfactions
- Du financement pour la coordination/concertation des actions liées au plan nature pour chaque région du Québec
- La cible de protection de 30% de la biodiversité ne doit pas être orientée vers une solution de protection sous forme de cloche de verre (protection intégrale) en forêt privée, cela est déconnecté avec la réalité des propriétaires. À titre de solution, il faut d'abord reconnaître ce qu'il se fait déjà chez plusieurs propriétaires à titre de protection, la différence réside dans le fait que ce type de conservation n'est pas balisée et reconnue par les autorités. Par exemple, le projet d'Ecotierra vers le marché du carbone volontaire est une avenue à explorer, mais celle-ci doit être appuyée financièrement.
- Il faut mobiliser toute la société vers cet ambitieux projet.
- Lors de l'atelier 2 (pour l'axe 1) : discussion sur les plantes exotiques envahissantes. J'aurais aimé ajouter en espèce envahissante, l'agrile du frêne nouvellement apparu entre Berthier et Saint-Jean-Port-Joli en zone côtière et qui fragilise des arbres matures. Cependant on a encore très peu de données de caractérisation dans ce secteur + pistes de solution à mettre en œuvre
- Aménager des barrières naturelles dans les forêts en cas de feux (tranchées, végétaux moins inflammables, etc.) Pour protéger la faune et la flore (pas les maisons)
- L'approche d'élargir considérablement les bandes riveraines permettrait, en plus de protéger les cours d'eau, d'améliorer la connectivité par des voies de déplacement naturellement empruntées par la faune.
- Repenser la notion de protection des milieux naturels, par exemple un propriétaire forestier qui détient un Plan d'aménagement forestier reconnu par le MRNF s'engage à aménager durablement sa forêt, ce qui préserve la vocation forestière du territoire. De plus, le Plan d'aménagement bonifié permet d'identifier les éléments sensibles à protéger!

Suivis de la consultation

- Prévoir une seconde consultation lorsque la rédaction du Plan Nature sera plus complète afin de sélectionner les actions prioritaires et au besoin les raffiner.
- Bravo! J'ai hâte de voir ce qui en découlera. Ça a donné plein d'idées ou identifier des besoins régionaux, au-delà de la démarche liée au Plan nature, ce genre de journée devrait être fait annuellement, si pas 2 fois/année pour mesurer les avancements et suivre/adapter aux enjeux/besoins du milieu.

Acteurs

- En termes de projets spécifiques: le GROBEC est prêt à s'occuper des projets de restauration de la rivière Bécancour dans le secteur miniers de Thetford Mines.
- Il est important d'intégrer toutes les parties prenantes dans le processus. Des acteurs comme le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) sont souvent oubliés, mais on peut souvent participer à la connectivité de façon très positive.
 - Par exemple, si une organisation œuvrant en conservation réussit à protéger un massif forestier adjacent à une route, le MTMD pourrait prioriser l'aménagement d'une bande boisée et d'un passage faunique dans ce secteur et ainsi créer une synergie entre nos efforts respectifs.

Commentaires généraux

- Valorisation des actions déjà entreprises et contradictions entre les compensations pour la perte des milieux humides et la politique 2030. S'il y a capacité de payer on ne considère pas l'impact environnemental réel.
- Beaucoup de choses intéressantes ont été dites
- Le dîner était EXCELLENT! Et la salle/le décor étaient parfaits pour tenir la consultation
- Merci pour cet exercice important.
- Si l'implication de tous se fait avec le même intérêt qu'à l'activité. Nous aurons beaucoup de succès.
- Merci pour l'organisation de cette belle journée !

Conclusion

La consultation régionale de Chaudière-Appalaches portant sur le futur Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec a illustré la volonté et l'intérêt de la région à travailler face à l'atteinte des 23 cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ainsi que les 14 cibles du Plan Nature 2030.

Les participants de Chaudière-Appalaches ont démontré qu'ils désirent toujours s'investir et se mobiliser pour la protection de la biodiversité sur leur territoire. Ils ont toutefois nommé qu'ils souhaitent que « cette fois-ci soit la bonne », et que l'ensemble des cibles soient atteintes.

Cette volonté d'agir se traduit par le grand nombre d'idées, d'ambitions, d'actions, de préoccupations et de pistes de solutions qui ont été soulevées lors des ateliers.

Les éléments principaux relevés visaient majoritairement l'axe 1 du Plan Nature, soit la capacité de la région et des acteurs du territoire à conserver, restaurer, protéger et intégrer la biodiversité et les milieux naturels dans la planification pour ainsi permettre l'atteinte de la cible de 30% de protection des milieux terrestres.

Pour atteindre les cibles du Plan Nature 2030 :

- Plusieurs participants demandent et veulent faire valoir et reconnaître les pratiques d'utilisation durable sur le territoire en foresterie, agriculture, acériculture et de créer une catégorie de conservation ou d'aire protégée innovante dans laquelle ces pratiques sont reconnues et encadrées (p. ex., aire protégée d'utilisation durable)
- Le secteur municipal demande d'avoir le pouvoir et les moyens règlementaires et financiers d'agir pour la protection de la biodiversité et d'assurer l'application de la réglementation
- La majorité des participants veulent avoir une planification commune des sites prioritaires à protéger et augmenter les aires protégées strictes, privées et publiques, et de les connecter entre elles en misant sur les corridors écologiques, l'acquisition, la conservation et la restauration

De plus, le CRECA a reçu plusieurs requêtes de la part de participants souhaitant obtenir une copie de ce présent rapport. Ceci illustre le sérieux avec lequel ils prennent la protection de la biodiversité sur le territoire. Ils seront assurément nombreux à vouloir s'investir pour concrétiser les cibles du futur Plan Nature 2030.

Annexe 1

Tableau A1 : Secteurs des organisations représentées à la consultation

Secteur	Nombre d'organisations représentés par domaine
Municipal	13
Agricole, acéricole	3
Forestier	7
Environnemental	15
Faune	1
Affaires et finances	3
Universitaire	1
Santé	2
Communauté autochtone	1
Tourismes et parcs	3
Gouvernemental	5
Total	52

Annexe 2

Tableau A2 : Noms des organisations représentées à la consultation

1	Ministère des Transports et de la Mobilité durable (Chaudière-Appalaches)
2	Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)
3	Ville de Lévis
4	Association forestière des deux rives
5	Municipalité Ste-Clotilde-de-Beauce
6	Comité de bassin de la rivière Chaudière
7	Capitale Nature
8	MRC des Etchemins
9	MRC de Lotbinière
10	Municipalité de Tourville
11	Municipalité de Saint-Aubert
12	Nature Québec
13	MRC Montmagny
14	Amis de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière
15	Innergex
16	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
17	Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)
18	Domaine Taschereau-Parc Nature
19	Station touristique du Massif du Sud
20	Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
21	Table de concertation du sud de l'estuaire moyen
22	Matériaux Blanchet Inc.
23	Député Côte-du-Sud
24	Bureau d'écologie appliquée
25	MRC de L'Islet
26	Ville de Montmagny
27	Producteurs et productrices acéricoles du Québec
28	OBV du fleuve St-Jean
29	Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
30	La Grande Marche pour la Protection des Forêts - Appalaches
31	Port de Québec
32	Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (Grobec)
33	Université du Québec à Rimouski
34	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
35	Association du Petit Lac Saint-François
36	Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud

37	Sepaq - Parc National de Frontenac
38	Conservation de la nature Canada
39	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
40	Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
41	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
42	Municipalité de Sainte-Justine
43	Solifor
44	Domtar
45	Protec-Terre
46	Hydro-Québec
47	Table régionale de concertation sur les saines habitudes de vie
48	Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
49	Fédération de l'UPA Chaudière-Appalaches
50	Terra Terre, Solutions Écologiques
51	Syndicat producteur bois Côte-du-Sud
52	Nation Huronne-Wendat

